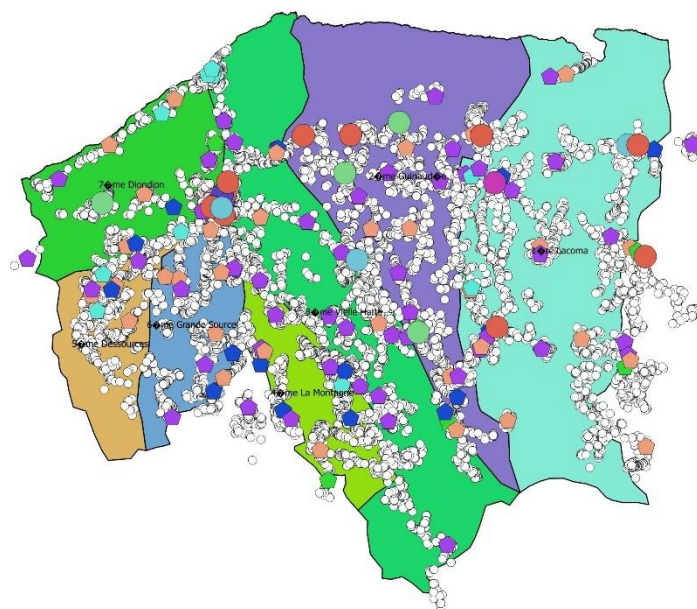


UCP-MENFP / BID

RÉPARTITION DES ÉCOLES ET DES MÉNAGES DANS LA COMMUNE DE JEAN-RABEL



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons vertes représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE JEAN-RABEL

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

SEPTEMBRE 2025

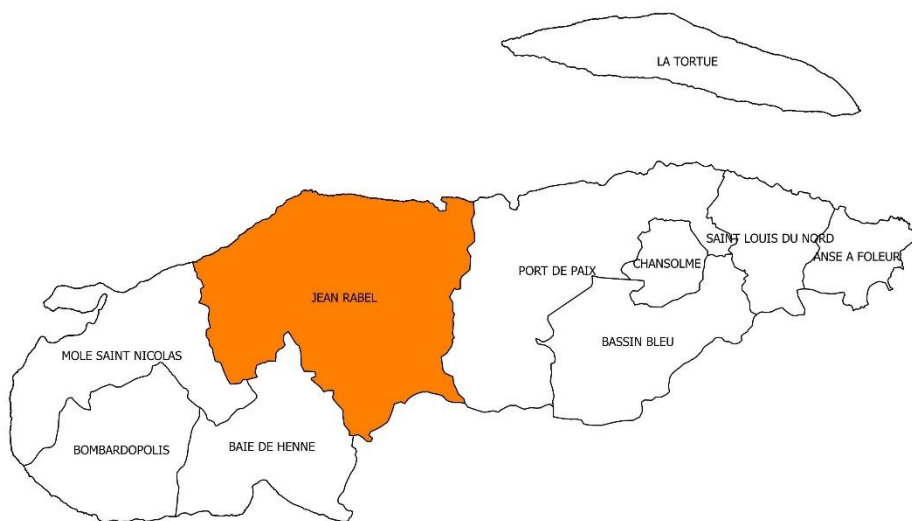
Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Pré-scolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	12
II. Analyse démographique.....	17
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	17
2.2. Structure par âge de la population.....	17
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	18
2.4. Répartition par sexe de la population.....	18
2.5. Projection de la population scolaire.....	19
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	20
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	22
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	22
3.2. Les normes scolaires.....	22
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	24
3.4. Les infrastructures.....	30
3.5. Les enseignants.....	30
3.6. Les manuels scolaires.....	30
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	30
B. Le Niveau Secondaire.....	31
1. Diagnostic de la situation actuelle.....	31
1.1. Accessibilité et accès.....	32
1.2. Qualité de l'enseignement.....	34
2. Analyse démographique.....	37
3. Propositions de réorganisation de l'offre.....	38
Références bibliographiques.....	41
Les Annexes :	42
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Jean-Rabel	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département du Nord-Ouest entre Port-de-Paix, Môle Saint-Nicolas et Baie de Henne, Jean-Rabel fut élevée au rang de commune en 1947. Elle est composée de la ville de Jean-Rabel et de sept (7) sections communales : la 1^{ère} Section Lacoma, la 2^{ème} Section Guinaudée, la 3^{ème} Section Vieille Hatte, la 4^{ème} Section La Montagne, la 5^{ème} Section Dessources, la 6^{ème} Section Grandes Sources et la 7^{ème} Section Diondon.

COMMUNE DE JEAN-RABEL



Elle est traversée par quatre (4) rivières et contient quatre (4) sources d'eau et un (1) lac.¹ La ville de Jean-Rabel est la seule partie électrifiée de la commune. Les habitants se servent de la Digicel et de la Natcom comme moyens de communication téléphonique. Son relief dominant est la vallée. Ses habitants portent le nom de Jean-Rabélien. Le commerce, l'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques de la commune.

Sa population en 2015 était estimée à 148 416 habitants par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et elle est passée à 170 786 habitants en 2025. Ayant une superficie de 488.13Km², sa densité de population est alors de 350 habitants/Km². Une bonne partie de cette population (94%) est dispersée dans les sections communales.

¹ Idem

En matière d'offre scolaire, il y a 7 kindergarten, 148 écoles fondamentales dont 47 écoles nationales, 21 écoles secondaires et 8 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par un bureau de district scolaire (BDS) situé dans la ville de Jean-Rabel.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre, concerne l'offre et la demande scolaires aux niveaux du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Jean-Rabel, la majorité des écoles (69.7%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

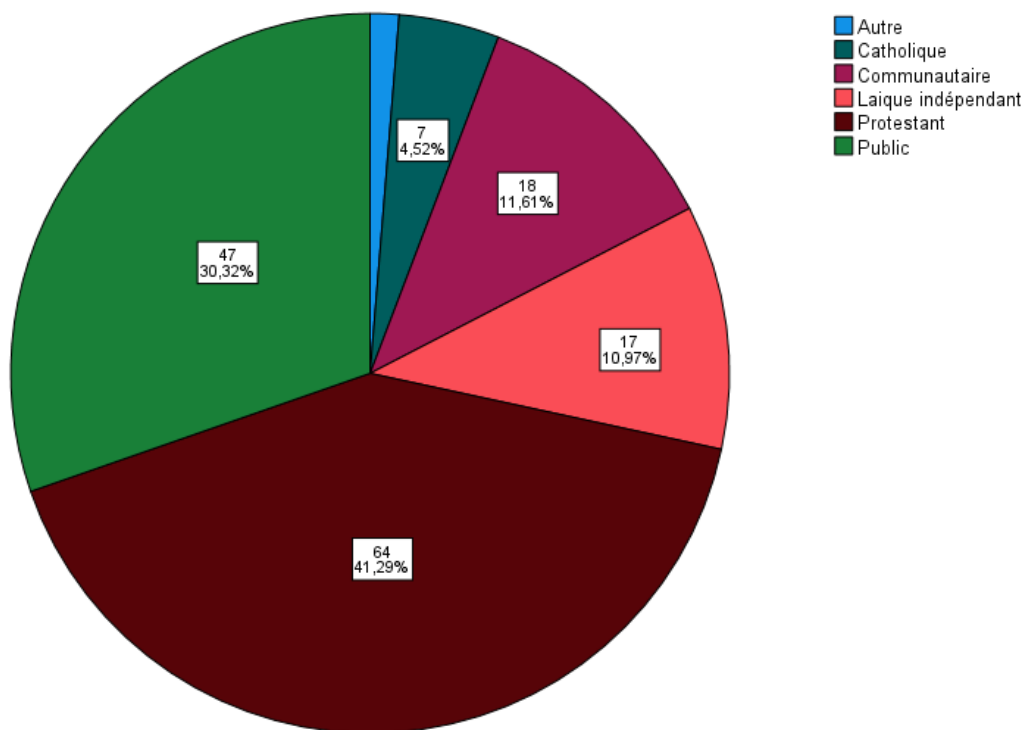


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Il y en a qui fonctionnent en simple vacation (96.1%) et d'autres en double (3.9%), à différentes périodes de la journée : de 7h00 à 12h00 (3.2%), de 8h00 à 13h00 (84.5%) ou à d'autres périodes de la journée (12.3%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Jean-Rabel

Commune de Jean-Rabel	Réseau d'appartenance						Total
	Autre	Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public	
1ère Sect. Lacoma	# 0	2	3	2	18	14	39
	% 0,0%	5,1%	7,7%	5,1%	46,2%	35,9%	100,0%
2e Sect. Guinaudée	# 0	2	3	0	15	11	31
	% 0,0%	6,5%	9,7%	0,0%	48,4%	35,5%	100,0%
3e Sect. Vieille Hatte	# 1	0	4	6	11	3	25
	% 4,0%	0,0%	16,0%	24,0%	44,0%	12,0%	100,0%
4e Sect. La Montagne	# 0	1	4	0	6	3	14
	% 0,0%	7,1%	28,6%	0,0%	42,9%	21,4%	100,0%
5e Sect. Dessources	# 0	0	0	0	4	4	8
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	100,0%
6e Sect. Grande Source	# 0	0	1	1	0	3	5
	% 0,0%	0,0%	20,0%	20,0%	0,0%	60,0%	100,0%
7e Diondion	# 0	1	2	2	5	4	14
	% 0,0%	7,1%	14,3%	14,3%	35,7%	28,6%	100,0%
Quartier Bord de Mer	# 0	0	0	2	0	0	2
	% 0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Ville de Jean Rabel	# 1	1	1	4	5	5	17
	% 5,9%	5,9%	5,9%	23,5%	29,4%	29,4%	100,0%
Total	# 2	7	18	17	64	47	155
	% 1,3%	4,5%	11,6%	11,0%	41,3%	30,3%	100,0%

Ces écoles sont de tailles très variées, de 4 à 683 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Sous-réseau	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	158	64	251
Catholique	91	4	213
Communautaire	88	41	206
Laique Indépendant	133	46	300
Protestant	120	8	517
Public	173	35	683
Ensemble	133	4	683

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Jean-Rabel

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Jean-Rabel est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) **Accroissement absolu de la scolarisation**

Pour l'année scolaire 2024-2025, 15793 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE², on observe une diminution absolue de 19547 élèves³ dans cette commune.

ii) **Accroissement relatif**

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu au fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 55.31%⁴ au cours de cette période scolaire.

iii) **Taux moyen annuel de croissance**

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune de Jean-Rabel est de 7.60% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁵

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale de Ka-L'étang située dans la 1^e section Lacoma recrute ses élèves dans les localités telles que : Ka-L'étang (moins de 15 mn de marche), Tamarin (entre 15 à 30 mn de marche), Nan Manti (entre 31 à 60 mn de marche) et Fond Du Riz (plus de 60 mn de marche); soit donc 2 sur 4

² DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

³ $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 15793 - 35340 = -19547$ élèves

⁴ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-19547}{35340} \times 100 = -0.55\%$

⁵ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 35340 = 15793 (1+r)^{11}$$

$$r = 0.075970027 (7.60\%).$$

localités de parcours jugés pénible ou inacceptable pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Jean-Rabel.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation au fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Jean-Rabel, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 73.48%⁶.

Ce taux important s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans admis à cette année d'étude devient alors beaucoup plus faible; soit 37.40%⁷ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classes fondamentales sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net

$$^6 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{2532}{3446} \times 100 = 73.48\%.$$

$$^7 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{1288}{3446} \times 100 = 37.40\%$$

de scolarisation. Pour la commune de Jean-Rabel, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 52.10%⁸.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver au fondamental est alors plus faible; soit 44.11%⁹ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux est considéré nettement insuffisant.

iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 63.34%.¹⁰

Ce taux de transition se révèle assez modeste. En effet, il y a 48 écoles sur les 155 dénombrées (31%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

$$^8 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{15793}{30315} \times 100 = 52.10\%$$

$$^9 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{13373}{30315} \times 100 = 44.13\%.$$

$$^{10} \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{1106}{1746} \times 100 = 63.34\%$$

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Jean-Rabel selon qu'elles sont complètes ou non

Commune de Jean-Rabel	Nombre total d'année d'étude												Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
1ère Sect. Lacomme	# 0	0	1	0	0	7	4	1	15	1	4	6	39
	% 0,0%	0,0%	2,6%	0,0%	0,0%	17,9%	10,3%	2,6%	38,5%	2,6%	10,3%	15,4%	100,0%
2e Sect. Guinaudée	# 0	1	1	1	2	3	2	2	10	1	1	7	31
	% 0,0%	3,2%	3,2%	3,2%	6,5%	9,7%	6,5%	6,5%	32,3%	3,2%	3,2%	22,6%	100,0%
3e Sect. Vieille Hatté	# 0	0	2	0	4	8	2	1	6	0	2	0	25
	% 0,0%	0,0%	8,0%	0,0%	16,0%	32,0%	8,0%	4,0%	24,0%	0,0%	8,0%	0,0%	100,0%
4e Sect. La Montagne	# 0	0	2	2	2	3	0	1	2	0	1	1	14
	% 0,0%	0,0%	14,3%	14,3%	14,3%	21,4%	0,0%	7,1%	14,3%	0,0%	7,1%	7,1%	100,0%
5e Sect. Dessources	# 0	0	1	0	0	3	0	0	3	0	0	1	8
	% 0,0%	0,0%	12,5%	0,0%	0,0%	37,5%	0,0%	0,0%	37,5%	0,0%	0,0%	12,5%	100,0%
6e Sect. Grande Source	# 0	0	0	0	1	1	0	0	2	1	0	0	5
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	20,0%	20,0%	0,0%	0,0%	40,0%	20,0%	0,0%	0,0%	100,0%
7e Diondion	# 0	0	4	2	1	1	0	2	4	0	0	0	14
	% 0,0%	0,0%	28,6%	14,3%	7,1%	7,1%	0,0%	14,3%	28,6%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Quartier Bord de Mer	# 0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	2
	% 0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	100,0%
Ville de Jean Rabel	# 1	0	1	1	0	2	1	0	7	2	0	2	17
	% 5,9%	0,0%	5,9%	5,9%	0,0%	11,8%	5,9%	0,0%	41,2%	11,8%	0,0%	11,8%	100,0%
Total	# 1	1	12	7	10	28	9	7	49	5	9	17	155
	% 0,6%	0,6%	7,7%	4,5%	6,5%	18,1%	5,8%	4,5%	31,6%	3,2%	5,8%	11,0%	100,0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, trois (3) catégories de coûts sont ici considérées : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, et les coûts de nourriture et d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Jean-Rabel, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 133857.47 et 149172.92 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 5 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Jean-Rabel par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	13056.30	8453.90	8124.16	104223.11	133857.47
2 ^e AF	14592.80	8558.78	8741.76	104223.11	136116.45
3 ^e AF	14965.71	9142.36	8757.83	104223.11	137089.01
4 ^e AF	12777.63	9538.03	8587.35	104223.11	135126.12
5 ^e AF	14959.10	9443.56	9279.87	104223.11	137905.64
6 ^e AF	14394.34	9829.69	9679.93	104223.11	138127.07
7 ^e AF	20684	13340	10787.10	104223.11	149034.21
8 ^e AF	18450.63	13628.57	10696.15	104223.11	146998.46
9 ^e AF	19641.25	15217.65	10090.91	104223.11	149172.92

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 139918.41 et 149842.17 gourdes; 87.14% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Jean-Rabel par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel/Él	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	17992.85	1124.39	8453.90	8124.16	104223.11	139918.41
2 ^e AF		1578.21	8558.78	8741.76	104223.11	141094.71
3 ^e AF		1631.71	9142.36	8757.83	104223.11	141747.86
4 ^e AF		1661.25	9538.03	8587.35	104223.11	142002.59
5 ^e AF		1986.25	9443.56	9279.87	104223.11	142925.70
6 ^e AF		1800	9829.69	9679.93	104223.11	143525.58
7eAF		2363.04	13340	10787.10	104223.11	148706.10
8 ^e AF		3152.38	13628.57	10696.15	104223.11	149693.06
9 ^e AF		2317.65	15217.65	10090.91	104223.11	149842.17

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Jean-Rabel

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Jean-Rabel est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières juges acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Jean-Rabel :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Jean-Rabel

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	72%	72%	66%	65%	62%	62%
Taux de redoublement	5%	6%	6%	5%	5%	3%
Taux d'abandon	23%	22%	28%	30%	33%	35%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles							
TP	0,72	0,72	0,66	0,65	0,62	0,62	
TR	0,05	0,06	0,06	0,05	0,05	0,03	
TA	0,23	0,22	0,26	0,3	0,33	0,35	
Année	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
		582					
2024-2025	2532	↗					2532
	↓	↘	401				
2025-2026	127	1823	↗				1950
	↓	↓	↘	341			
2026-2027	6	201	1313	↗			1519
	↓	↓	↓	↘	260		
2027-2028	0	17	223	866	↗		1106
		↓	↓	↓	↘	186	
2028-2029		1	25	191	563	↗	780
			↓	↓	↓	↘	
2029-2030			2	26	152	349	530
				↓	↓	↓	↘
2030-2031				3	25	105	216
					↓	↓	↘
2031-2032					3	18	65
						↓	↘
2032-2033						2	11
							↘
2033-2034							2
2034-2035							
Promus							294
Année-élèves							8574
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				1766			
Nombre d'années-élèves réel =				8574			
Rendement interne =				20,60			
Coefficient d'augmentation des coûts =				4,854469			
Coût de l'élève formé =				29,12682			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est très faible (20.60%), car seulement 216 élèves (8.53%) de la cohorte de 2532 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 294 élèves (11.61%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^e année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^{er}AF et qui atteignent la 2^{er}AF, puis la 3^{er}AF, la 4^{er}AF, etc. Par exemple, le taux de rétention de 1^{er}AF à 6^{er}AF est de 17.80% ($474 \div 2665 = 0.1780$)¹¹ dans la commune de Jean-Rabel. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^{er} année fondamentale, il y en a 18 qui parviendront à atteindre la 6^{er} année fondamentale. C'est donc une tendance quand même à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Jean-Rabel. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Jean-Rabel, un effectif de 1220 enseignants dont 40.8% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 8. Ils sont répartis comme suit :

¹¹

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad (6^{\text{e}}\text{AF})$$
$$\frac{E(t)}{E(1^{\text{e}}\text{AF})}$$

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Jean-Rabel

Commune de Jean-Rabel	# enseignant	# école	Ens/Éc
1ère Sect. Lacoma	365	39	9
2e Sect. Guinaudée	240	31	8
3e Sect. Vieille Hatte	157	25	6
4e Sect. La Montagne	87	14	6
5e Sect. Dessources	72	8	9
6e Sect. Grande Source	28	5	6
7e Diondion	77	14	6
Quartier Bord de Mer	15	2	8
Ville de Jean Rabel	179	17	11
Total	1220	155	8

Il ressort qu'il n'y a pas assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 8.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant qu'il y a un nombre important d'enseignants (37.30%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

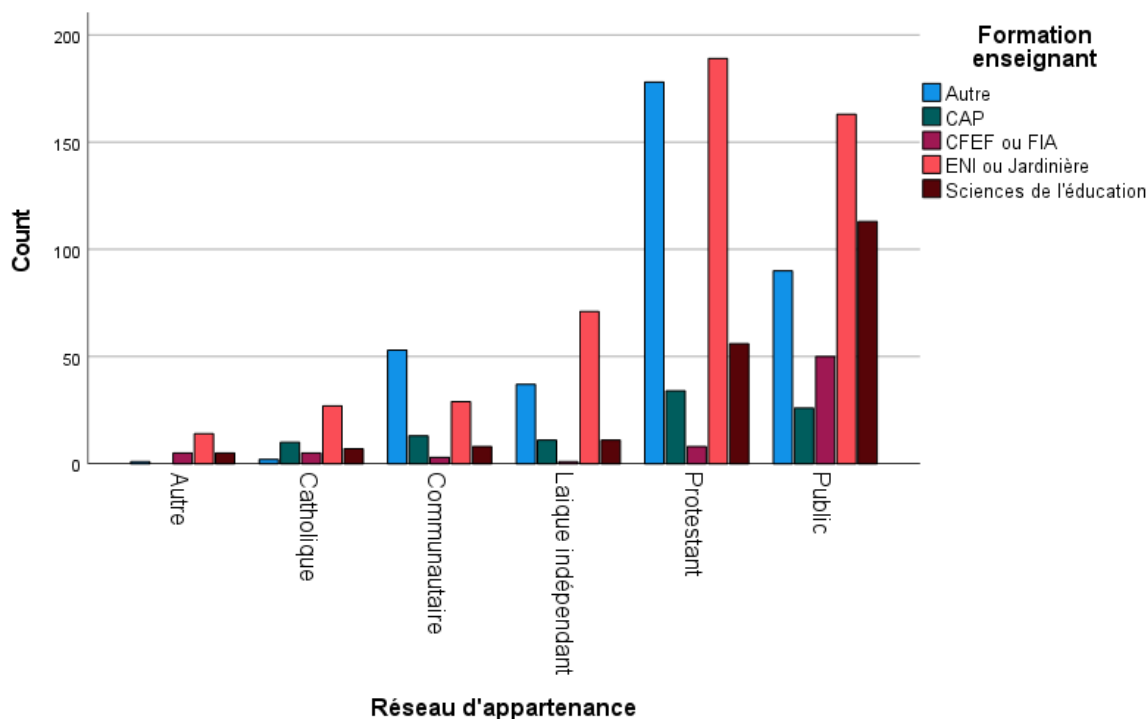


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Jean-Rabel. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il n'y a pas assez de salles pour accueillir les classes et où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=0.88, ratio moyen élèves/salle de classe=19 et ratio moyen élèves/enseignant=17; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Jean-Rabel

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Autre	16	25	315	0.64	20	13
Catholique	51	51	637	1	12	12
Communautaire	102	106	1591	0.96	16	15
Indépendant	127	131	2266	1	18	17
Protestant	428	465	7702	0.92	18	17
Public	349	442	8127	0.80	23	18
Ensemble	1073	1220	20638	0.88	19	17

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Jean-Rabel, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 19.90 et 35.91 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Autre	353.92	22.12
Catholique	1014.95	19.90
Communautaire	2176.37	21.34
Indépendant	3649.49	28.74
Protestant	11470.30	26.80
Public	12532.75	35.91
Ensemble	31197.78	29.08

De même, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Jean-Rabel est dans les normes établies de 1 à 1m²20 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 1.12 et 1.61 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	M ² /élève
Autre	1.12
Catholique	1.59
Communautaire	1.37
Indépendant	1.61
Protestant	1.50
Public	1.54
Ensemble	1.51

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 29 écoles en mauvais état qui mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites; 47.1% des écoles ont de l'eau, 41.3% ont une cantine, 9% une petite bibliothèque et 15.5% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Jean-Rabel. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui ont passé l'année sans avoir eu leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale dans la commune de Jean-Rabel se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 73.48% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 37.40%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 52.10% Taux net de scolarisation = 44.13%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 63.34%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 139918.41 gourdes 2 ^e AF = 141094.71 gourdes 3 ^e AF = 141747.86 gourdes 4 ^e AF = 142002.59 gourdes 5 ^e AF = 142925.70 gourdes 6 ^e AF = 143525.58 gourdes 7 ^e AF = 148706.10 gourdes 8 ^e AF = 149693.06 gourdes 9 ^e AF = 149842.17 gourdes

87.14% de ces coûts sont pris en charge par les familles.	
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 133857.47 gourdes 2 ^e AF = 136116.45 gourdes 3 ^e AF = 137089.01 gourdes 4 ^e AF = 135126.12 gourdes 5 ^e AF = 137905.64 gourdes 6 ^e AF = 138127.07 gourdes 7 ^e AF = 149034.21 gourdes 8 ^e AF = 146998.46 gourdes 9 ^e AF = 149172.92 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 72% Taux de promotion en 2 ^e AF = 72% Taux de promotion en 3 ^e AF = 66% Taux de promotion en 4 ^e AF = 65% Taux de promotion en 5 ^e AF = 62% Taux de promotion en 6 ^e AF = 62%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 5% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 6% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 6% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 5% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 5% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 3%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 23% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 22% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 28% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 30% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 33% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 35%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 17.80%
Rendement interne du réseau d'écoles à Jean-Rabel	20.60%
Rapport élève/salle de classe	19 élèves
Rapport élève/maître	17 élèves
# enseignants	1220
% de femmes	40.8%
% de maîtres qualifiés	62.70%
Ratio moyen m ² /élève	1.51 m ²
Ratio moyen m ² /classe	29.08 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	133
Salaire moyen d'un enseignant	12929 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Jean-Rabel. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Jean-Rabel, trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Jean-Rabel au cours de la période 2020-2025 est égal à 136 enfants¹²;
- Son accroissement relatif est de 0.36%¹³ pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.07%.¹⁴

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Jean-Rabel

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Jean-Rabel par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

¹² $\Delta P = P_{2025} - P_{2020} = 37329 - 37193 = 136$

¹³ $\Delta P / P_{2011} = 136 \div 37193 = 0.0036$

¹⁴ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $37329 = 37193 (1+r)^5$
 $r = 0.00073 (0.07\%)$

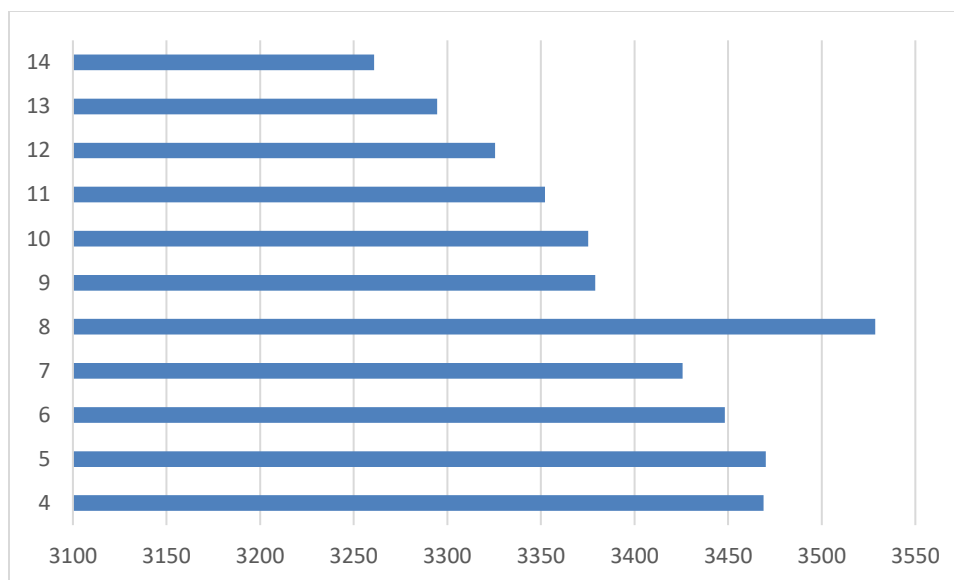


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2025 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Jean-Rabel

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Jean-Rabel est de 448.13 Km² et sa densité de population en 2025, de 350 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve assez dispersée dans les sections communales. Les 21162 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Jean-Rabel en 2025

Commune de Jean-Rabel	# ménage	%
1ère Sect. Lacoma	5375	25,4
2e Sect. Guinaudée	3923	18,5
3e Sect. Vieille Hatte	4204	19,9
4e Sect. La Montagne	1374	6,5
5e Sect. Dessources	1844	8,7
6e Sect. Grande Source	966	4,6
7e Diondion	2085	9,9
Quartier Bord de Mer	114	,5
Ville de Jean Rabel	1277	6,0
Total	21162	100,0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Jean-Rabel par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Jean-Rabel

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	1760	1755	1751	1746	1765	1718	1714	1709	1705	1723
5	1755	1756	1757	1758	1760	1713	1714	1716	1717	1718
6	1743	1745	1746	1747	1754	1702	1703	1705	1706	1713
7	1732	1733	1735	1736	1749	1691	1692	1694	1695	1707
8	1784	1785	1787	1788	1742	1742	1743	1744	1746	1701
9	1709	1710	1711	1712	1735	1668	1669	1670	1672	1694
10	1701	1708	1714	1721	1728	1661	1667	1674	1680	1687
11	1690	1696	1703	1709	1720	1650	1656	1662	1669	1679
12	1676	1683	1689	1696	1710	1636	1643	1649	1656	1670
13	1661	1667	1674	1680	1699	1621	1628	1634	1640	1659
14	1644	1650	1656	1663	1686	1605	1611	1617	1623	1646
4-14	18854	18888	18923	18957	19048	18407	18440	18474	18508	18596

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Jean-Rabel, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Jean-Rabel jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	168511	170786	173092	175429	177797

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Jean-Rabel :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	3446	3448	3451	3453	3467

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	3478	3469	3460	3451	3488
5	3468	3470	3473	3475	3478
6	3446	3448	3451	3453	3467
7	3423	3426	3428	3431	3456
8	3526	3529	3531	3534	3443
9	3377	3379	3381	3384	3429
10	3362	3375	3388	3401	3415
11	3339	3352	3365	3378	3399
12	3313	3325	3338	3351	3380
13	3282	3295	3307	3320	3357
14	3248	3261	3274	3286	3332
4-14	37261	37329	37397	37465	37644

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Jean-Rabel est de 44.13 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 44.13 = 55.87\%$. La carte scolaire de Jean-Rabel étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui

cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 37.40% dans la commune de Jean-Rabel. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.1565$** . La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	3446	0.3740	1289
2025-2026	3448	0.5305	1829
2026-2027	3451	0.687	2371
2027-2028	3453	0.8435	2913
2028-2029	3467	1	3467

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Jean-Rabel :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	72%	72%	66%	65%	62%	62%
Taux de redoublement	5%	6%	6%	5%	5%	3%
Taux d'abandon	23%	22%	28%	30%	33%	35%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude

En appliquant ces dispositions dans la commune de Jean-Rabel, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1° AF	2° AF	3° AF	4° AF	5° AF	6° AF
2024-2025	2532	2330	2200	1958	1899	1686
2025-2026	275+1829=2104	2532+233=2765	2330-233=2097	2200+196=2396	1958-196=1762	1899+169=2068
2026-2027	313+2371=2684	2104+277=2381	2765-277=2488	2097+240=2337	2396-240=2156	1762+207=1969
2027-2028	365+2913=3278	2684+238=2922	2381-238=2143	2488+234=2722	2337-234=2103	2156+156=2312
2028-2029	3467	3278+292=3570	2922-292=2630	2143+272=2415	2722-272=2450	2103+231=2334

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Jean-Rabel

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Jean-Rabel.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Jean-Rabel ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 19 dans la commune de Jean-Rabel et plus précisément à 23 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du

nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Jean-Rabel, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
20.08%	18.48%	17.45%	15.53%	15.07%	13.38%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 550

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	100	50	550
Classes	2	2	2	2	2	1	11

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Jean-Rabel, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.

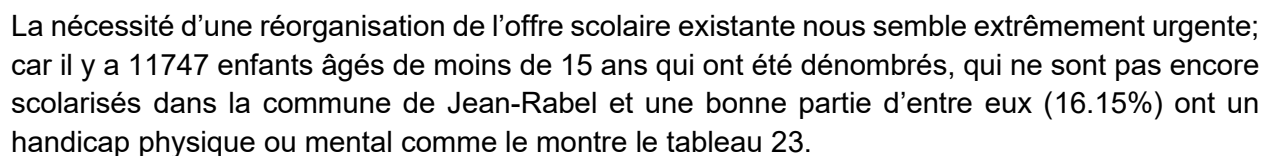


Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Jean-Rabel selon leur handicap

Commune de Ferrier	Enfants moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1e section Lacoma	2842	87	36	145	91
2e section Guinaudée	2017	46	63	131	95
3e section Vieille Hatte	2526	115	102	181	124
4e section La Montagne	906	15	15	42	29
5e section Dessources	1236	25	11	60	45
6e section Grande Source	430	10	8	23	11
7e section Diondion	1284	77	34	82	72
Quartier Bord de Mer	21	0	0	1	0
Ville de Jean-Rabel	485	20	13	49	39
Ensemble	11747	395	282	714	506

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Jean-Rabel	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville de Jean-Rabel	École nationale Saint Martin Dalima de Fond Zombie	Fond Zombie
		Fond Morquette
	École nationale Sainte Marie	Beldorin
		Fond Moquette 2
		Bourg
		Coicou
	École nationale Dominique Savio	Vierge Terre
		Fond Ramadou
		Fond Zombie
		Ville de Jean-Rabel
	École nationale Jacques Maurepas	Ville de Jean-Rabel
		Fond Ramadou
		Nan Cotton
		Colette
1e Section Lacoma	École nationale Atrel	Atrel
		Pitiote
		Gros Cajou
	École nationale de Ka-L'étang	Ka-L'étang
		Tamarin
		Nan Manti
		Fond Du Riz
	École nationale de Cabaret	Cabaret
		Fond Leptime
		Morne Rond
		Lapasse
		Porte à Lécu
		L'étang

École nationale de Fond Du Riz	Fond Du Riz
	Derrière Morne
	Ks-L'étang
	Disputé
	Fond Neptune
	Lacoma
	Fond Du Riz
	Paul Atrel
	Fond Latanier
École nationale de Gombo	Gombo
	Trois Sel
	Vidi
	Keslin
École nationale Bernadette de Raymond	Raymond
	Ma-Lundi
	Grand Cayes
	Lalorge
	Plateau Raymond
École nationale Barbe Pangnol	Barbe Pangnol
	Disputé
	Gotier
	Pitimi
	Nan Paul
École nationale de Dubois	Dubois
	Ka-L'étang
	Tête Glacie
	Lapaz
	Grand Dubois
	Ortolan
	Lassource
	Pélier
	Vielle Hatte
	Binglette
	Morne Malabe
	Fond Dubois
École nationale de Vidy	Vidy
	Carrefour Gombo
	Bois Chacha
	Nan Paul
École nationale nouvelle génération de Puisée	Puisée
	Morvan
	Troissel
	Duclos
	Nan Fort

2 ^e section Guinaudée		Jean Pierre
	École Nationale de Port à L'écu	Port à L'écu
		Terassament
		Bord de Mer
		Fort de Bonnet
		Rivière Colas
	École nationale de Gombo	Gombo
		Troissel
		Vidy
		Cognac
		Kerslin
	École nationale St Honoré de Lalorge	Lalorge
		Kerslin
		Nan Boulé
		Sauval
		Sauval
	École nationale de Sauval	Morne Roche
		Vierge Place
		Bouflette
		Bas Sauval
		Ravine Pourrie
		Bois Blanc
		Bois Blanc
	École nationale de Colette	Colette
		Nan Vincent
		Ravine Pourrie
		Tchatcha
	École nationale de Mardi-Gras	Mardi-Gras
		Morne Bambou
		Pierre Charles
		Bouflette
		Loubier
	École nationale d'Herbe à flèche	Herbe à flèche
		Lacoupe
		Ka-Paul
		Morne Chrétien
		Laplaine
		Bouvini
		Guillette
		Corlin
	École nationale de Loubier	Loubier
		Ka-Paul
		Ka-Tinette
		Gauthier
		Pierre Charles
	EFACAP de Lacoma	Lacoma
		Gros Bassin

		Pechaud
		Herbe à Flèche
	École publique de Ka-Philippe	Ka-Philippe
		Bouvini
		Gradel
		Nan Désir
	École nationale de Ka-Philippe	Ka-Philippe
		Mardi-Gras
		Vidi
	École nationale de Guinaudée	Guinaudée
		Mayambe
		Jacob
		Terre Blanche
	École nationale de Boucan Patriot	Boucan Patriot
		Pisé
		Vidy
		Tiboulé
		Leblanc
		Grande Plaine
		Nan Sadieu
	École nationale Cinor Théodyl de Daty	Bas Daty
		Haut Daty
		Sacrifice
		Fond Goyave
3 ^e section Vielle Hatte	École nationale Jean-Jacques Dessaline	Morne Mulâtre
		Bor de Mer
		Fond Toussaint
	École nationale Fondation Grann Lizon de Gros Sables	Derrière Fort
		Gros Sables
		Bor de Mer
		Acadien
4 ^e section La Montagne	École nationale de Gaudette	Bénitier
		Gaudette
		Laurent
		Moudo
	École nationale de Labelly	Ka-Dérée
		Labelly
		Grand Jardin
		Massacre Cabin
		Moro Carré
	École nationale de Plaisir	Canne Fils
		Plaisir
		Fond Sable

5 ^e section Dessources		Sous Morne
		Bas Plaisir
		Nan Mare
	École nationale Harry Forgue de Beldorin	Beldorin
		Iry
		Leblanc
	École nationale de Dessources	Gaïac
		Porrier
		Lalande
	École nationale de Lalande	Boucan Paul
		Dicongé
		Catron
	École nationale de Catron	Tiplace
		Bayando
		Leblanc
		Cadémé
		Gaïac
		Catron
		Nan Serveste
6 ^e section Grande Source	École nationale de Grande Source	Grande Source
	École nationale de Diconge	Diconge
		Nan Saut
	École nationale de Métayer	Métayer
		Nan Jean Solme
		Ossina
		Nan Bois Neuf
7 ^e section Diondion	École nationale fondamentale complète de Fond Ramadou	Fond Ramadou
		Nan Griye
		Nan Lyenn
		Nan Kouyout
		Nan Papaye
		Tè Laboure
		Nan Justin
		Nan Cité
		Ville Jean-Rabel
	École nationale de Diondion	Diondion
	École nationale de Bengo	Bengo
		Caraille
		Marie Noelle
		Nan Jeanbette
		Litchenn

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, les écoles nationales de : Vidy, Atrel, Guinaudée, Labelly, Loubier, Plaisir, Ka-L'étang, Saint Martin Dalima de Fond Zombie, Saint Honoré de Laloge, Diondion, Bengo et Saut Diconge mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aura lieu d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (87.14%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Jean-Rabel en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

A. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure n'a pas pris effet dans la commune de Jean-Rabel, car il y a 969 élèves au 3^e cycle fondamental dans les écoles secondaires. La majorité d'entre elles (66.7%) sont des collèges privés.

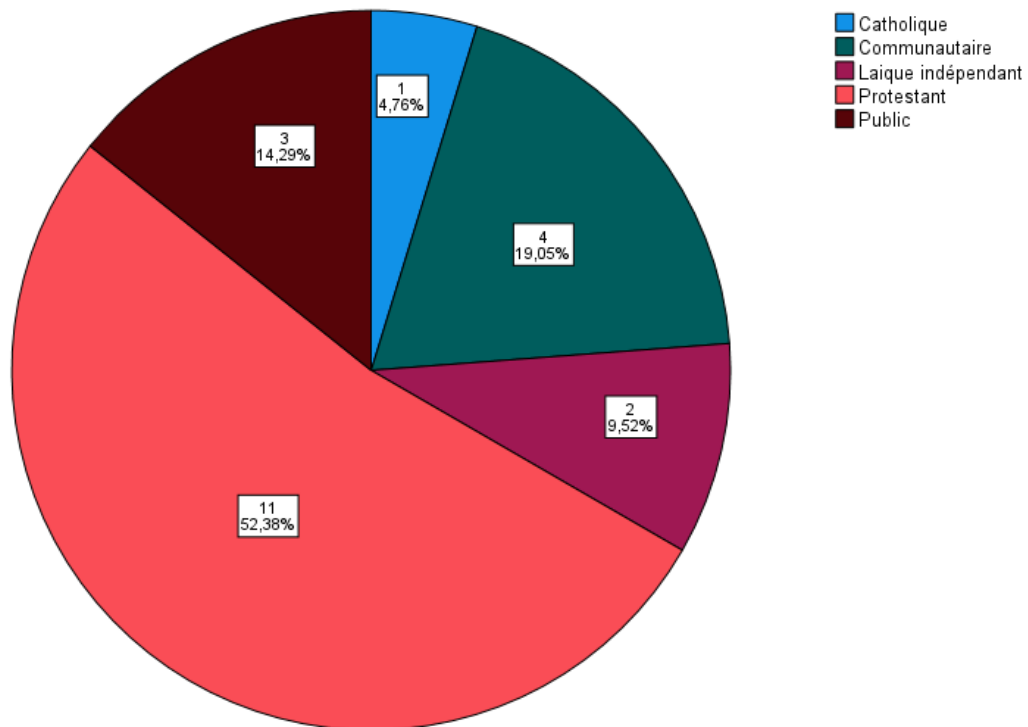


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

En majorité (95.2%), elles fonctionnent en simple vacation, à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Jean-Rabel selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# école	%
8h-13h	6	28,5
Autre	15	71,4
Total	21	100,0

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein différentes Séries.

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la Série qu'elles offrent

	# école	%
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES)	3	14,3
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES) Littéraire et artistique	1	4,8
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	3	14,3
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES)	4	19,0
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES) Mathématiques et sciences physiques	1	4,8
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES) Mathématiques et sciences physiques Littéraire et artistique	1	4,8
Sciences économiques et sociales (SES)	4	19,0
Sciences économiques et sociales (SES) Sciences de la vie et de la terre (SVT)	3	14,3
Sciences économiques et sociales (SES) Sciences de la vie et de la terre (SVT) Mathématiques et sciences physiques	1	4,8
Total	21	100,0

Ce sont, dans l'ensemble, des écoles secondaires dont la taille varie entre 11 et 498 élèves,

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Catholique	97	97	97
Communautaire	95	32	191
Laïque indépendant	126	30	221
Protestant	142	11	454
Public	247	115	498
Ensemble	145	11	498

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer que les écoles secondaires se trouvent réparties à travers la commune de Jean-Rabel :

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Jean-Rabel

Commune de Jean-Rabel	Réseau d'appartenance					Total
	Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public	
1ère Sect. Lacombe	# 1	0	0	4	1	6
	% 16,7%	0,0%	0,0%	66,7%	16,7%	100,0%
2e Sect. Guinaudée	# 0	3	0	2	1	6
	% 0,0%	50,0%	0,0%	33,3%	16,7%	100,0%
3e Sect. Vieille Hatte	# 0	0	1	2	0	3
	% 0,0%	0,0%	33,3%	66,7%	0,0%	100,0%
Ville de Jean Rabel	# 0	1	1	3	1	6
	% 0,0%	16,7%	16,7%	50,0%	16,7%	100,0%
Total	# 1	4	2	11	3	21
	% 4,8%	19,0%	9,5%	52,4%	14,3%	100,0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 16.27%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore plus faible (15.60%); loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 97724.59 et 106347.54 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	17076.13	15910.71	9490	55247.75	97724.59
NS2	27030.56	15326.92	8742.31	55247.75	106347.54
NS3	16104.70	18875	9150	55247.75	99377.45
Ns4	20651.56	19750	10609.09	55247.75	106258.40

Dans le public, le coût moyen annuel de scolarisation varie aussi, de 99535.55 à 105825.41 gourdes; 81.57% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Salaire du personnel/Él	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	18593.57	1625	15910.71	9490	55247.75	100867.03
NS2		1625	15326.92	8742.31	55247.75	99535.55
NS3		1625	18875	9150	55247.75	103491.32
Ns4		1625	19750	10609.09	55247.75	105825.41

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Jean-Rabel était assez mitigé au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 46 à 92 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	87%	9%	4%
NS2	86%	8%	6%
NS3	92%	8%	0%
NS4	46%	19%	35%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 766 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

	Analyse de cohorte au niveau secondaire					
TP	0,87	0,86	0,92	0,46		
TR	0,09	0,08	0,08	0,19		
TA	0,04	0,06	0	0,36		
Annee	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés	Années-élèves
			31			
2024-2025	766	↗				766
	↓	↘	40			
2025-2026	69	666	↗			735
	↓	↘	↘	0		
2026-2027	6	113	573	↗		693
	↓	↘	↘	↘		
2027-2028	1	14	143	527		686
	↓	↘	↘	↘		
2028-2029	0	2	24	232	243	500
		↘	↘	↘		
2029-2030		0	3	66	107	176
			↘	↘	↘	
2030-2031			0	16	30	46
				↘	↘	
2031-2032				3	8	11
					↘	
2032-2033					2	2
					↘	
Promus					389	
Année-élèves						3615
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				1555		
Nombre d'années-élèves réel =				3615		
Rendement interne =				43,02		
Coefficient d'augmentation des coûts =				2,324595		
Coût de l'élève formé =				9,29838		

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne très faible (43.02%). Des 766 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 243 (31.72%) obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 429 enseignants dont 36 femmes (8.39%); 24.48% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement

sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Catholique	15	1	0
Communautaire	63	7	0
Laïque indépendant	40	4	0
Protestant	252	21	59
Public	59	3	46
Ensemble	429	36	105

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent de l'École Normale Supérieure ou des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir le graphe 2.

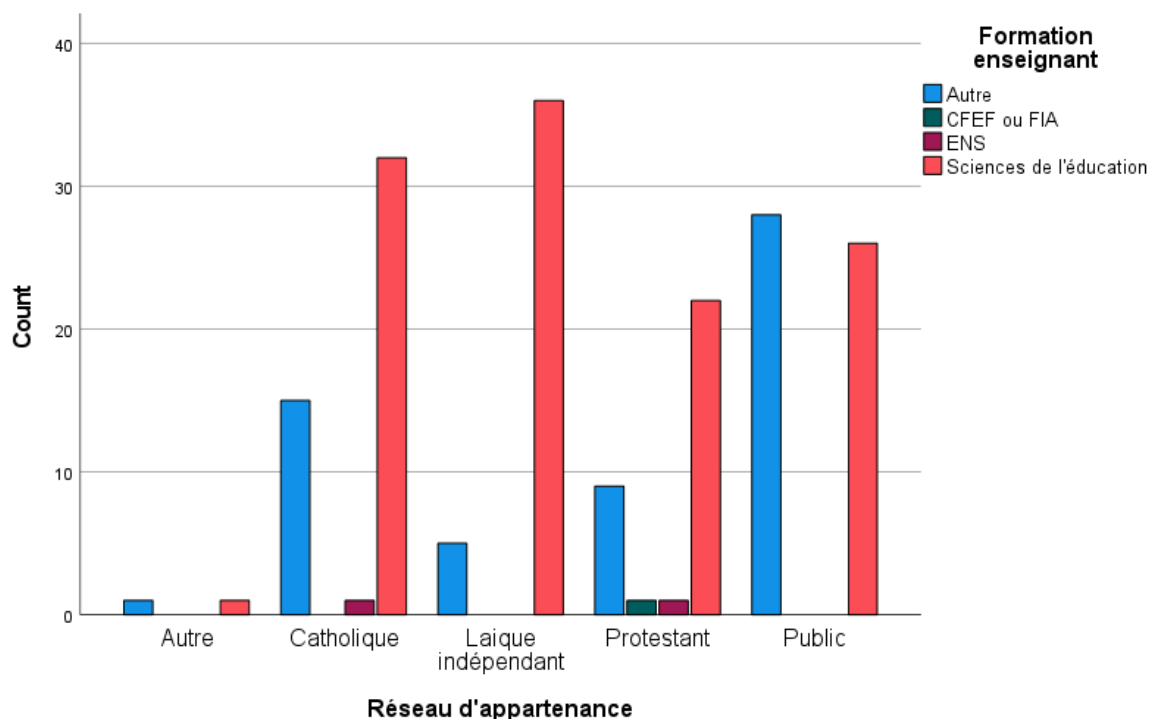


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon

les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 9203 gourdes à 23654 gourdes.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau	Salaire mensuel moyen
Catholique	20000
Communautaire	23654
Laïque indépendant	9389
Protestant	9203
Public	13396
Ensemble	14536

1.2.1. Organisation pédagogique

Dans la commune de Jean-Rabel, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent acceptables. On trouve en moyenne 29 élèves par salle de classe et 1.25 m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Catholique	4	180	97	1.86	24	45
Communautaire	20	845.36	380	2.22	19	42.27
Laïque indépendant	11	396.48	251	1.60	23	36.04
Protestant	54	1507.84	1565	0.93	29	27.92
Public	17	878	742	1.18	44	51.65
Ensemble	106	3807.68	3035	1.25	29	35.92

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 16.27% Taux net de scolarisation = 15.60%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 100867.03 gourdes NS2 = 99535.55 gourdes NS3 = 103491.32 gourdes NS4 = 105825.41 gourdes 81.57% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 97724.59 gourdes NS2 = 106347.54 gourdes NS3 = 99377.45 gourdes NS4 = 106258.40 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 87%

	Taux de promotion en NS2 = 86%
	Taux de promotion en NS3 = 92%
	Taux de promotion en NS4 = 46%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 9%
	Taux de redoublement en NS2 = 8%
	Taux de redoublement en NS3 = 8%
	Taux de redoublement en NS4 = 19%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 4%
	Taux d'abandon en NS2 = 6%
	Taux d'abandon en NS3 = 0%
	Taux d'abandon en NS4 = 35%
Rendement interne du réseau d'écoles à Jean-Rabel	43.02%
Rapport élève/salle de classe	29 élèves
Nombre d'enseignants	429
Pourcentage de femmes	8.39%
% enseignants nommés par l'État	24.48%
% de maîtres qualifiés	66.85%
Ratio moyen m ² /élève	1.25 m ²
% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	145 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 13396 gourdes dans le public et 15561.50 gourdes dans le privé

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Jean-Rabel croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	3217	3239	3261	3283	3305
16	3188	3209	3231	3253	3279
17	3157	3179	3200	3222	3248
18	3133	3154	3175	3197	3214
15-18	12695	12781	12867	12955	13047

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la

9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 2.64% dans la commune de Jean-Rabel. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 2.64\% = 97.36\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 24.34% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	3217	0,0264	85
2025-2026	3239	0.2698	874
2026-2027	3261	0.5132	1674
2027-2028	3283	0.7566	2484
2028-2029	3305	1	

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Jean-Rabel

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

On a vu dans les pages précédentes que toutes les écoles secondaires se trouvent réparties à travers la commune de Jean-Rabel. Ces écoles admettent des élèves qui viennent de différents endroits de cette commune comment le montre la figure 5 présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.

s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Jean-Rabel en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Jean-Rabel

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle